

LICENCE EN DROIT ÉCONOMIE GESTION  
MENTION DROIT  
1<sup>er</sup> NIVEAU  
SESSION 1 - SEMESTRE 1

**GROUPE DE COURS N° 1**  
Madame BRUGGEMAN  
DROIT PRIVÉ

**LUNDI 4 DÉCEMBRE 2017**  
13h30

\*\*\*\*\*

**N.B. : le Code civil est autorisé**

**Cas pratique : répondez aux questions dans l'ordre où elles sont posées.**

L'employeur de Christine, Monsieur A., lui fait sans arrêt des reproches et la menace régulièrement de licenciement. Ne supportant plus cette ambiance délétère, Christine conclut un accord avec Monsieur A. : elle accepte de démissionner à condition qu'il lui verse une indemnité. Sur les conseils de son avocat, Maître Corneille, Christine constate cet accord dans un document dactylographié rédigé comme suit :

*« Je soussignée, Christine F., née à Toulouse le 10 mai 1981 et demeurant 3 rue de Solferino à Labège, m'engage à quitter l'entreprise X en échange du versement d'une indemnité de départ de dix mille euros (10 000 €)*

*Je soussigné, Bernard A., né à Vichy le 15 mars 1968 et demeurant 158 avenue de la Gloire, à Toulouse, m'engage à verser à Christine F. une indemnité de départ de dix mille euros (10 000 €),*

Fait à Toulouse,  
en un seul exemplaire,  
le 30 novembre 2017 »

Christine conserve le document, signé par les deux parties, et dépose immédiatement son préavis de départ. Elle craint cependant que Monsieur A. refuse de lui remettre la somme prévue.

*1- Le document permet-il à Christine de prouver l'engagement de Monsieur A. et d'obtenir sa condamnation en justice ? Justifiez votre réponse.*

*2- La réponse aurait-elle été la même si, d'un commun accord, Christine et Monsieur A. avaient remis le document signé à Maître Corneille ?*

Le mois dernier, Christine a acheté dans un vide-grenier un panneau de bois ancien de très grande dimension pour la ridicule somme de 999,00 €. Le vendeur lui a remis une facture attestant de cette acquisition. Le panneau, qu'elle veut transformer en tête de lit, est recouvert d'une épaisse couche de vernis. Elle l'a confié à son ami ébéniste, Frédéric, pour qu'il le nettoie. Il refuse aujourd'hui de le lui rendre : en le décapant, Frédéric a découvert sous la couche de vernis une peinture sur bois, signée Ignacio De Loyola, célèbre peintre espagnol du XVIII<sup>e</sup> siècle, d'une valeur inestimable. Frédéric estime que cette découverte fait de lui le propriétaire du tableau. Il l'a installé dans son atelier albigeois, sur des supports en acier scellés au mur, dans un renforcement qui est parfait pour l'accueillir.

Page 1/2

Tournez la page SVP

*3- Le tableau peut-il être qualifié de trésor ? Qui est propriétaire du tableau ?*

Dès la semaine prochaine, Christine entend saisir le tribunal pour obtenir la restitution de son bien et des dommages-intérêts. Maître Corneille lui a indiqué que le tribunal de grande instance était compétent en raison de la nature immobilière du tableau.

*4- Le tableau est-il un immeuble ? Justifiez votre réponse.*

*5- Le TGI est-il compétent même si le tableau n'est pas un immeuble ? Pourquoi ?*

Une loi votée le 30 novembre 2017 et parue au journal officiel le 3 décembre 2017 confie compétence exclusive au tribunal de grande instance de Paris pour les litiges relatifs aux œuvres d'art. Son article 45 prévoit que la loi est, dès son entrée en vigueur, d'application immédiate.

*6- Cela signifie-t-il que, la semaine prochaine, Christine devra saisir le TGI de Paris ? Justifiez votre réponse.*

L'article 46 précise que, dès l'entrée en vigueur de la loi, la compétence exclusive du TGI régira toutes les actions en justice engagées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

*7- Cet article 46 est-il conciliable avec le principe de non-rétroactivité de la loi ?*